



Avis de la

Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie

Zonage Infirmiers

28 octobre 2025

Préambule :

Le « zonage infirmiers » est une démarche menée par l'ARS qui vise à rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire par une régulation de la profession, et à lutter ainsi contre les disparités géographiques.

L'élaboration du zonage se base sur une carte nationale de référence, avec un découpage territorial en « Bassins de vie / cantons ville » (regroupement de communes), et sur une méthodologie nationale de calcul des zones sous-dotées et sur-dotées en infirmiers libéraux.

Les zones très sous-dotées ouvrent droit à un aide à l'installation de l'Assurance Maladie, et l'accès au conventionnement est limité dans les zones sur-dotées (l'installation n'est possible qu'au départ d'un autre professionnel).

En Occitanie, le zonage 2025 inscrit 0,007 % de la population régionale en zone très sous-dotée, et 65,4% de la population régionale en zone sur-dotée. La marge de manœuvre régionale de modification du zonage national étant très étroite, il n'y a pas eu de modification de la base nationale en Occitanie.

Ce zonage a été présenté par l'ARS Occitanie à la CRSA lors d'un webinaire pédagogique le 30 septembre, puis a fait l'objet d'un débat en assemblée plénière le 15 octobre 2025.

Avis de la CRSA :

Le 28 octobre 2025, par voie dématérialisée, l'assemblée plénière de la CRSA Occitanie s'est prononcée comme suit sur le zonage Infirmiers en Occitanie :

- Favorable : 45
- Abstention : 14
- Défavorable : 1
- *Bulletins blancs* : 1

La CRSA Occitanie émet donc un avis **favorable** sur le zonage Infirmiers 2025.

En complément de ce vote, la CRSA souhaite présenter les remarques suivantes :

La CRSA salue le travail de l'ARS Occitanie pour renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire régional.

Elle souhaite attirer l'attention sur les éléments suivants :

1. Le classement de certaines zones en « surdotées » ne correspond pas toujours à la réalité vécue par les habitants et les professionnels (cabinets infirmiers qui peinent à répondre à la demande, listes d'attente...). Les restrictions d'installation dans ces zones risquent, dans ce contexte, d'aggraver les inégalités d'accès aux soins.
2. La CRSA souligne l'importance d'une **révision annuelle du zonage**, afin de tenir compte des évolutions démographiques et des réalités locales. Une actualisation plus fréquente permettrait d'assurer une meilleure réactivité face aux besoins de la population.
3. Le classement en zone « surdotée » bloque actuellement la **création de nouvelles places de SSIAD**, alors même que certaines zones concernées présentent déjà des listes d'attente. La CRSA suggère de réexaminer cette contrainte afin de ne pas freiner le développement des soins à domicile.

4. La CRSA recommande d'affiner la méthodologie pour refléter l'offre réelle. Il peut être pertinent de distinguer, dans les données utilisées, les infirmiers titulaires exerçant de manière stable des professionnels recourant principalement à des remplaçants, afin d'éviter une surestimation de l'offre, ainsi que d'intégrer dans le calcul les infirmiers exerçant dans les services autonomie.
5. La CRSA souligne la nécessité d'une approche **régionalisée et simplifiée** du zonage, davantage fondée sur les besoins réels des populations et les spécificités locales. Une méthodologie élaborée à l'échelle régionale permettrait une plus grande marge de manœuvre, une lecture plus fine des disparités territoriales et une meilleure adéquation des politiques de régulation de l'installation.

Avis des CTS :

Les 13 Conseils Territoriaux de Santé d'Occitanie ont également été consultés sur le zonage Infirmiers et se sont exprimés de la façon suivante :

CTS	Avis zonage Infirmiers	Remarques complémentaires
09	Défavorable	Restrictions à l'installation alors que les cabinets infirmiers peinent à répondre à la demande. Le classement en zone "surdotée" bloque l'ouverture de nouvelles places SSIAD : listes d'attentes déjà constatées. La méthodologie ne distingue pas les infirmiers titulaires exerçant de manière stable de ceux recourant à des remplaçants. Le CTS de l'Ariège alerte les instances régionales et nationales sur le caractère contre-productif des restrictions à l'installation dans un contexte de pénurie médicale aggravant les besoins en soins infirmiers.
11	Favorable	
12	Favorable	Suggestion d'intégrer dans le calcul les infirmiers des services autonomie Le zonage ne reflète pas les ruptures de parcours qui persistent dans le département, notamment lors du passage du domicile vers un établissement (résidence autonomie) : cette mauvaise gestion des flux est à travailler avec les CPTS.
30	Favorable	
31	Favorable	Toute action menée en faveur de l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire, est à souligner et à encourager.
32	Favorable	
34	Favorable	
46	Favorable	
48	Favorable	
65	Favorable	
66	Favorable	
81	Favorable	
82	Favorable	

Conclusion :

La CRSA réaffirme son soutien à la démarche de l'ARS Occitanie visant à renforcer l'accès aux soins infirmiers sur l'ensemble du territoire. Elle souligne toutefois la nécessité de disposer d'une méthodologie régionalisée, souple et réactive, fondée sur les besoins réels des populations, afin d'assurer un zonage plus adapté aux réalités locales.

Le Président de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Professeur Laurent SCHMITT